
Séance du 28 février 2023

N° 02/2023

**Modification du
tableau des
emplois : création
d'un poste de
rédacteur territorial**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaële GONTIER, Thierry BOISSINOT, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU Christian PINEAU, Fabienne THORRÉE, Olivier TRAVEL, Sophia AUGER, Thomas BEVILLE, Guillaume PORCHET, Isabelle PIDOUX, Marine SACRÉ.
Excusés avec pouvoirs :
Excusées sans pouvoir : Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE.
Secrétaire de séance : Virginie MARTINS.

Date de convocation : 22 février 2023

Date d'affichage : 1^{er} mars 2023

Conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	02
Pouvoirs :	00
Votants :	17

Transmission au contrôle de légalité le :

Certifiée exécutoire,



Vu, Le Maire,


Lucy MOREAU

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20230228-02-2023-DE Date de réception préfecture : 01/03/2023

N° 02 : Modification du tableau des emplois : Création d'un poste de rédacteur territorial

Madame MARTINS, adjointe aux ressources humaines, expose :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : secrétaire de mairie

Il est proposé au conseil municipal :

La création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023.

Le conseil accepte, à l'unanimité.

Le poste de rédacteur principal 1^{ère} classe, actuellement pourvu, sera supprimé le 1^{er} août 2023.

Le tableau des emplois modifié est annexé à la présente délibération.



Le maire,

Lucy MOREAU